

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

26-045

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juillet 2026

Date de Convocation : 23.07.2026

Date d’Affichage : 23.07.2026

Nb de conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Angélique, BERR Julia, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : GAY Didier (procuration donnée à Claude PONCET)
ARIZMENDI Lucas (procuration donnée à Guy PIETRIGA)

OBJET : Achat des parcelles forestières – Vente Colette VERNIER

L’an deux mille vingt-six, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy PIETRIGA, Maire.

Le notaire fait part à la commune de la possibilité d’user de son droit de préemption pour l’acquisition de deux parcelles imbriquées dans la forêt communale au lieu-dit « AU CHANOIS » :

ZA 67 d’une contenance de 21 a 20 ca

ZA 68 d’une contenance de 20 a 00 ca

Soit un total de 41 a 20 ca

Le montant global de l’acquisition est fixé à 1860 € auxquels s’ajoutent 600 € de frais d’acte.

Les 2 parcelles sont enclavées dans la forêt communale : Conscient de l’intérêt sanitaire et des facilités d’exploitation liés à l’homogénéité du territoire forestier de la commune, le conseil municipal accepte à l’unanimité l’acquisition par la commune pour un montant de 2 660 €.

L’achat est approuvé à l’unanimité. Le Conseil municipal autorise le maire à exercer le droit de préemption prévu à l’article L331-22 du code forestier, à signer les actes et tous documents relatifs à cette opération dans les meilleurs délais.

Secrétaire de séance :
Valérie GERVAIS



Le Maire
Guy PIETRIGA

